

**Commission interparlementaire (CIP)  
de la Haute École Pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel  
(HEP-BEJUNE)  
Rapport annuel 2023**

**Séances de la CIP**

La CIP HEP-BEJUNE s'est réunie à trois reprises en 2023. Ces trois séances ont eu lieu le 2 février à Delémont, le 19 juin à Neuchâtel et le 30 octobre à Neuchâtel.

Les compositions des délégations se trouvent en fin de rapport. Seule celle de Neuchâtel a connu un changement en 2023. Mme Joëlle Eymann succède à Mme Annie Clerc Birambeau depuis l'automne.

Durant ces trois séances, en renvoyant aux PV qui s'y rapportent pour les détails, la CIP a traité des objets suivants, dans un ordre chronologique.

**Rapport de la Commission interparlementaire 2022**

Le rapport 2022, établi par la présidente en fonction durant l'année 2022, a été validé.

**Intégration des thèmes de la migration et de l'interculturalité dans les formations**

La diversité culturelle et linguistique est une problématique forte dans la formation. Toutes les filières l'ont intégrée dans leurs cours.

Ainsi, en filière de formation à l'enseignement primaire, cette thématique est traitée tout au long de la formation, dans le domaine des sciences de l'éducation, en didactique intégrée des langues et lors du carrefour *Vivre l'altérité, la pluralité de la classe, pluralité des cultures*

Les attentes de fin de formation suivantes sont visées :

- manifester une compréhension critique de son cheminement culturel et en apprécier les potentialités et les limites,
- créer des situations d'apprentissage favorisant l'interdisciplinarité et la diversité culturelle en vue d'optimiser l'intégration des connaissances.

En filière de formations à l'enseignement secondaire, l'interculturalité est intégrée dans l'unité de formation *A l'interface élève-société : mieux comprendre l'adolescence (filiale A, B, C)*, notamment par l'intervention de la responsable du domaine de recherche *Plurilinguisme et pluriculturalisme*, avec pour question vive : *La « diversité culturelle » : une notion utile pour la compréhension de la réalité de la classe et des élèves ?* Cette thématique se retrouve également dans le domaine des langues et particulièrement lors du séminaire plurilingue. De plus, lors des modules d'ouverture, des cours spécifiques pour développer des compétences dans le domaine de l'interculturalité sont proposés.

En filière de formation en pédagogie spécialisée, l'approche langagière et l'accueil des enfants allophones font partie de l'unité de formation *Pratiques plurilingues et dimensions socio-culturelles*. Du matériel est à disposition.

La filière de formation continue et postgrade propose :

- la formation EMI (enseigner en milieu interculturel)
- le CAS Éducation et plurilinguisme
- CAS en gestion de l'hétérogénéité en classe régulière
- le Kit dispositif d'accueil d'élèves en provenance de zones de conflits : accompagnements, conseil et formations
- des journées de formation : langue mais aussi culture

### **Une offre d'accompagnement**

La HEP a développé des dispositifs et modules d'accompagnement, pas seulement dans le domaine de l'interculturalité, qui sont à disposition des enseignant·e·s. Ces derniers peuvent solliciter la HEP en tout temps.

Les médiathèques disposent de beaucoup de documents et de jeux sur cette thématique. Ils ont été préparés et développés en collaboration avec la recherche, notamment en lien avec les projets menés par la professeure responsable du domaine *Plurilinguisme et pluriculturalisme*.

### **Effectifs estudiantins de la rentrée académique 2022-2023 – diminution en formation primaire – réorganisation de la filière concernée**

Les personnes candidates s'inscrivent jusqu'au 31 janvier. Sur la base des inscriptions reçues, décision est prise de réguler ou pas. Entre le 15 août et le 15 septembre, voire même jusqu'au 15 octobre, les effectifs fluctuent encore.

Le tableau des chiffres de 2018 à 2022 montre qu'il y a eu une diminution par rapport aux trois dernières années en formation primaire au 15 août 2022. On constate une forte érosion sur le site de La Chaux-de-Fonds, érosion qui s'est poursuivie jusqu'au mois d'octobre. Il n'y a plus que 47 étudiants sur le site neuchâtelois et 59 à Delémont. On constate non seulement une baisse des inscriptions mais aussi une grande diminution entre l'inscription et le début de la formation. Une des raisons est que les candidat·e·s s'inscrivent dans différentes hautes écoles. Les frais d'inscriptions ne sont pas dissuasifs. Des 85 personnes inscrites à La Chaux-de-Fonds, il n'en restait que 56 à la rentrée. L'année 2022 fait suite à deux années de grands effectifs. À Delémont, les inscriptions s'élevaient à 88 alors qu'elles étaient de 120 en 2021. En comparaison, l'année 2022 correspond aux années 2017 et 2018.

Vu cette situation, la filière a examiné la possibilité de réorganiser les classes. On vise 30 étudiant·e·s par classe. Pour tendre à cela, une réorganisation était nécessaire. Un rapport a été remis au Rectorat qui a décidé, pour le motif précité et en raison de contrainte financière, de réorganiser la filière en diminuant le nombre de classes.

Cette réorganisation n'a pas eu d'impact sur les contrats d'engagement des formatrices et des formateurs. Le système des reports, c'est-à-dire des prestations en plus ou en moins, permet de lisser les variations sur plusieurs années.

## Comptes 2022

Les dépenses concordataires s'élèvent à CHF 22'633'000 comme prévu au budget. Au niveau ordinaire, elles sont supérieures.

*Les écarts les plus importants par rapport au budget 2022 sont :*

- Au vice-rectorat des formations, les dépenses de la formation continue et postgrade s'élèvent à CHF 3,4 millions contre CHF 3,2 au budget. Il convient aussi de signaler une diminution des revenus AHES (CHF 300'000 de moins que le budget).
- Au vice-rectorat de la recherche et des ressources documentaires, les dépenses sont inférieures au budget : CHF 400'000 de moins au département de la recherche du fait de vacances dans certains postes. Autre point positif : l'encaissement de subventions de la Confédération et du FNS supérieur à ce qui était prévu.
- Au Rectorat, les dépenses sont de CHF 200'000 supérieures au budget. Ceci est dû notamment à la finalisation des travaux de l'accréditation et au renforcement de quelques services.
- Totaux et neutre : CHF 300'000 ont été prélevés dans la réserve de politique budgétaire.

## Rapport bisannuel de la HEP-BEJUNE

La HEP-BEJUNE produit trois rapports qui sont : le rapport bisannuel, le rapport intermédiaire et le rapport final du contrat de prestations.

Le rapport bisannuel a été diffusé en version électronique uniquement pour des raisons d'économie et de durabilité. Et ceci suite à l'exigence du Comité stratégique.

## Rapport sur l'éducation en Suisse – faits saillants

Lien vers le rapport sur l'éducation en Suisse :

<https://www.skbf-csre.ch/fr/rapport-sur-leducation/rapport-education/>

Les trois types de HE se distinguent par leur taille, la place qu'elles accordent à la recherche et leur financement.

Les HEP accueillent 24'000 étudiants sur les 280'000 étudiants suisses. En termes de taille, la HEP-BEJUNE occupe la place médiane : 8 sont plus grandes, 8 sont plus petites. La HEP-BEJUNE a ceci de particulier qu'elle offre l'ensemble de la palette des formations initiales des différents degrés.

Financement : le montant des contributions des organes responsables varie assez fortement d'une HEP à une autre ; elle va de moins de 50% pour la HEP Lucerne à plus de 80% dans le cas de la HEP-BEJUNE. Cette forte dépendance cantonale est à la fois une force (stabilité, garantie) mais aussi une faiblesse en termes d'autonomie : « qui paie commande ».

## Reconnaissance par la CDIP des diplômes délivrés par la HEP-BEJUNE

Les cantons souhaitent que les diplômes délivrés par la HEP-BEJUNE aient la reconnaissance CDIP ce qui permet aux personnes diplômées de travailler dans toute la Suisse.

Les dispositifs de formation ont été évalués et toutes les filières ont obtenu le renouvellement de la reconnaissance CDIP. Le cursus bilingue, nouvelle formation proposée par la HEP-BEJUNE en partenariat avec la PHBern a aussi obtenu la reconnaissance CDIP. Le renouvellement se fait tous les sept ans.

#### **Motion intitulée**

**« Les titulaires d'une maturité professionnelle doivent être admis sans examen aux HEP pour les formations d'enseignant du niveau primaire ».**

**Échange sur les effets positifs et négatifs  
envisageables d'une telle décision pour la HEP-BEJUNE et  
l'enseignement primaire plus généralement**

Cette motion a été adoptée par le Conseil national le 2 mars dernier. Résultat du vote : 122 voix pour, 41 voix contre (23 abstentions).

Le Conseil des États a rejeté cette motion le 18 septembre 2023. Résultat du vote : 19 voix pour, 21 voix contre (2 abstentions). Résultat du vote par canton BEJUNE : Berne 2 voix pour, Jura 1 voix pour et 1 voix contre, Neuchâtel 2 voix contre.

Cette motion ne sera donc pas mise en œuvre mais le sujet risque de revenir sur la table de travail des chambres fédérales.

Le sujet de cette motion a été traité par le Grand Conseil bernois et a été adopté. Ainsi, en septembre 2023, ce sont 27 personnes titulaires de la maturité professionnelle qui ont débuté leur formation à la PHBern sans avoir passé d'examen complémentaire. Toutefois, leur diplôme ne sera reconnu que sur le territoire du canton de Berne et elles n'obtiendront pas un titre de bachelor. Comme il s'agit d'une formation particulière pour un petit nombre d'étudiants, son coût est assez élevé. Avant de pouvoir dire que c'est une voie à suivre, il faudra faire des analyses.

La chambre des HEP n'est pas favorable à ce que les titulaires d'une maturité professionnelle (MP) puissent être admis sans examen aux HEP notamment pour les motifs suivants :

- la MP ne garantit pas, en termes de culture générale, l'acquisition de toutes les compétences nécessaires à la transmission des contenus des plans d'études en vigueur;
- un abaissement des exigences d'admission aurait un impact négatif sur la qualité de la formation et l'efficacité du système éducatif;
- les mises à niveau des étudiants HEP et la hausse inévitable des échecs et des abandons auraient un coût considérable;
- une telle ouverture aboutirait à des incohérences au niveau de la perméabilité entre hautes écoles en incitant les HES et les HEU à effectuer elles aussi des assouplissements;
- un assouplissement renforce la MP et conduit à une dévalorisation de la maturité gymnasiale.

Autres objections :

- La recherche montre que les conditions d'admission ont un impact sur le statut des hautes écoles. « Plus l'admission est sélective, plus le statut et le prestige de la formation correspondante sont élevés » (Denzler 2023 : 14). Un assouplissement des conditions d'admission aurait ainsi des conséquences négatives sur le prestige de la formation et pourrait dissuader les titulaires d'une maturité gymnasiale de choisir les programmes de formation à l'enseignement primaire.

- Penser que cet assouplissement résoudra la pénurie est une fausse bonne idée.
- Il ne faut pas sacrifier la qualité au profit de la quantité. Un débat est aujourd'hui ouvert s'agissant de l'adéquation de la formation en regard des nouveaux défis posés aux enseignants, au point qu'un renforcement/prolongement est discuté. Réduire les exigences à l'entrée n'aidera pas à renforcer la qualité à la sortie.
- Les HEP sont des hautes écoles de même valeur que les HEU et les HES. Elles ne sont pas et ne doivent pas devenir des écoles professionnelles du tertiaire B.

Il est bon de rappeler que pour les titulaires d'une maturité professionnelle, des voies d'accès aux HEP existent (passerelle Dubs, examen complémentaire). Est-ce qu'on peut solutionner la pénurie en réduisant la qualité de la formation ? Qualité de la formation dit qualité de l'enseignement.

### **Budget 2024**

Dépenses concordataires ordinaires : CHF 23'998'000. Une utilisation des réserves sera nécessaire pour ne pas dépasser l'enveloppe financière de CHF 22'800'000 accordée par les cantons lors de la conclusion du contrat de prestations. À cela s'ajoutent les budgets préciputaires.

#### Détails

- Vice-rectorat des formations (VRF) :
  - moins de dépenses en filière primaire (FPRI) en raison de la fermeture de classes ;
  - diminution des recettes en filière secondaire (FSEC) mais pas d'augmentation des dépenses.
  - progression en filière de formation continue et postgrade (FCP) par rapport à 2022 ; il est prévu de proposer des formations aux enseignants du secondaire II. À cela s'ajoutent les préciputaires.
- Vice-rectorat de la recherche et des ressources documentaires (VRR&RD) : augmentation par rapport à 2022 durant laquelle tous les postes n'étaient pas occupés. De plus, il est projeté d'engager des enseignants chargés de recherche dès 2023 et en 2024. Ce n'était pas le cas en 2022.
- Rectorat : baisse par rapport à 2022 durant laquelle il avait fallu consacrer des EPT pour finaliser l'accréditation. Les absences pour formation sont à la baisse ; ceci est voulu en raison des restrictions budgétaires.

Les dépenses ordinaires totales sont budgétées à CHF 25'326'409. Un prélèvement de CHF 1'188'409 dans les réserves sera nécessaire pour arriver à CHF 22'800'000.

Fonds propres : au début du cycle stratégique, la HEP disposait de CHF 3'400'000 de réserves. Vraisemblablement, elles seront à 0 à la fin du cycle. Vu les économies prévues, il sera possible d'absorber le renchérissement. Ainsi, l'enveloppe de CHF 22'800'000 sera respectée.

### **Chat GPT : expériences à la HEP-BEJUNE**

L'intelligence artificielle suscite des questions. Comment va-t-elle impacter la formation ? Il y a beaucoup de questions mais pas de réponses figées. Il convient de distinguer deux dimensions.

Il y a tout d'abord l'aspect administratif et réglementaire par rapport à l'utilisation de ces outils. Ainsi, la personne responsable de la formation doit fournir un plan de cours et plan cadre dans lequel est précisée la nature de la production attendue de l'étudiant.e. Si l'usage de l'IA est autorisé, cela doit aussi y être précisé. Si la formatrice ou le formateur estime que l'usage de l'IA est admis, les sources utilisées devront être indiquées selon une norme définie. En cas de non-respect de cette exigence, l'étudiant.e s'expose à une sanction.

Au niveau pédagogique, une réflexion sur la formation est menée. Au sein du Centre de soutien à l'enseignement et du développement de la formation (CSEDeF), depuis l'automne 2022, certaines formations sont proposées, telles que webinaire, formation en ligne, etc. Il y a aussi une page intranet qui propose une veille. Les formatrices et formateurs peuvent la consulter. La filière de formation continue et postgrade a proposé un certain nombre de conférences, ouvertes aussi aux enseignant.e.s du terrain. La HEP est représentée par le président du CSEDeF dans le GT de l'IRDP qui a été mandaté par l'assemblée plénière de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) pour réfléchir et avoir un regard partagé sur la place de l'IA dans l'éducation. Ceci afin de conseiller les pouvoirs politiques.

Au sein de la HEP, la journée institutionnelle du 18 janvier 2024 sera consacrée à ce thème. Elle comprendra une conférence de Lionel Alvarez et toute une série d'ateliers pour poursuivre la réflexion sur l'utilisation de ces outils.

### **Spécificités cantonales et communales dans la formation des Étudiant.e.s de la HEP-BEJUNE**

Les législations cantonales diffèrent entre les trois cantons. Les commissaires ont voulu savoir si les étudiant.e.s de la HEP-BEJUNE, futurs enseignant.e.s, sont au courant de ces différences.

Un séminaire « Entrée dans la profession » est organisé chaque année à cet effet. En plus du public-cible, il réunit les chefs de service de l'enseignement des trois cantons et les directions d'établissements. Il faut savoir que le système est parfois différent entre les communes.

À cela s'ajoutent des cours spécifiques au sec 1 et sec 2. Lors des stages ou de leur formation en emploi, les étudiant.e.s sont obligés de prendre connaissance des spécificités des établissements.

La formation en pédagogie spécialisée intègre l'intervention des chefs de service et la gestion des réseaux dans son programme.

### **Formations en cours d'emploi à la HEP-BEJUNE**

La formation en pédagogie spécialisée est exclusivement en emploi. C'est une exigence.

Les étudiant.e.s qui se destinent à l'enseignement au 3<sup>e</sup> cycle et post obligatoire ont la possibilité d'étaler leur formation sur une année supplémentaire. Ils reçoivent un plan de formation et peuvent choisir les cours jusqu'à fin avril. L'horaire est stabilisé depuis bien des années. Une autre alternative est de troquer leur stage de formation contre un remplacement. Rapport CIP HEP-BEJUNE 2023 7/8

Un maximum de 10 périodes est autorisé. Ils sont suivis non pas par un FEE mais par un mentor. Les titulaires d'un titre d'enseignement ont la possibilité d'ajouter une discipline à leur diplôme pour autant qu'ils aient des crédits universitaires dans cette branche. C'est ce qu'on appelle le diplôme additionnel qui peut s'acquérir en emploi.

La filière de formation à l'enseignement au degré primaire travaille actuellement à aussi offrir un étalement des études pour répondre à un besoin de flexibilité. Pour que ce soit possible, il faut un horaire stabilisé. Ce n'était pas le cas jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2023. Il sera testé pendant un an. L'objectif est de pouvoir proposer un étalement des études dès août 2025. Ceci permettra à ces étudiant.e.s d'enseigner quelques heures par semaine. En dernière année de formation, il est possible d'effectuer des remplacements ou du co-enseignement. Cet étalement est intéressant pour qui veut concilier vie de famille et études, par exemple, ou pour quelqu'un qui ne veut pas vivre une formation à 100 %.

Pour la Commission interparlementaire de la HEP-BEJUNE :

Moussia von Wattenwyl, Présidente 2022-2023

Tramelan, le 22 janvier 2024

*Sur la page suivante, quelques informations concernant le fonctionnement et l'organisation de la CIP HEP-BEJUNE.*

## Composition des délégations cantonales en 2023 et en 2024

### BERNE

Madame la députée Moussia VON WATTENWYL [LV], présidente de délégation  
Madame la députée Virginie HEYER [PLR]  
Monsieur le député Corentin JEANNERET [PLR]  
Monsieur le député Jakob RETO [UDC]  
Monsieur le député Karim SAID [PS]

### JURA

Madame la députée Florence CHAIGNAT [PSJ]  
Monsieur le député Pierre CHÉTELAT [PLR]  
Monsieur le député Gauthier CORBAT [PDC]  
Monsieur le député Vincent ESCHMANN [PDC]  
Monsieur le député Rémy MEURY [CS•POP], président de délégation

### NEUCHÂTEL

Madame la députée Annie CLERC-BIRAMBEAU [PSN] jusqu'au 19 juin 2023  
Madame la députée Joëlle Eymann [PSN], dès le 30 octobre 2023  
Madame la députée Brigitte LEITENBERG [PVL], présidente de délégation  
Madame la députée Marina SCHNEEBERGER [POP]  
Madame la députée Diane SKARTSOUNIS [LV]  
Madame la députée Sloane STUDER [PLRN]

## Présidence et vice-présidence de la CIP en 2024 et 2025

Présidente : Mme Brigitte Leitenberg (NE)  
1<sup>er</sup> vice-président : M. Rémy Meury (JU)  
2<sup>e</sup> vice-présidente : Mme Moussia von Wattenwyl (BE)

## Dates des séances de la CIP en 2024

Les dates des séances de la Commission interparlementaire sont planifiées comme suit :

**Lundi 29 janvier** à Delémont, 13h30 à 15h00 HE-Arc / 15h00 à 16h30 HEP-BEJUNE

**Lundi 1<sup>er</sup> juillet** à Neuchâtel, 13h15 à 14h45 HE-Arc / 15h00 à 16h30 HEP-BEJUNE

**Lundi 28 octobre** à Delémont, 13h30 à 15h00 HE-Arc / 15h00 à 16h30 HEP-BEJUNE